



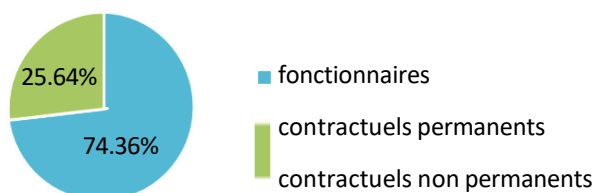
## COMMUNE DE CLERMONT-L HERAULT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Hérault.

### Effectifs

#### ➔ 156 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > **116** fonctionnaires
- > **9** contractuels permanents
- > **31** contractuels non permanents



#### ➔ Précisions emplois non permanents

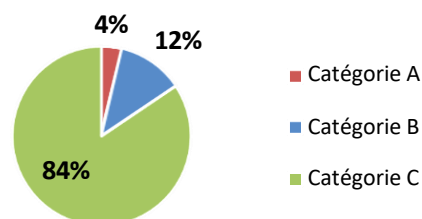
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 98 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

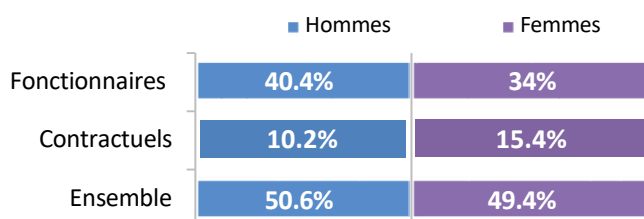
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%		29%
Technique	49%		49%
Culturelle	3%	6%	9%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	5%		5%
Police Incendie	6%		6%
Animation	1%		1%
<b>Total</b>	<b>94%</b>	<b>6%</b>	<b>100%</b>

#### 📄 Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

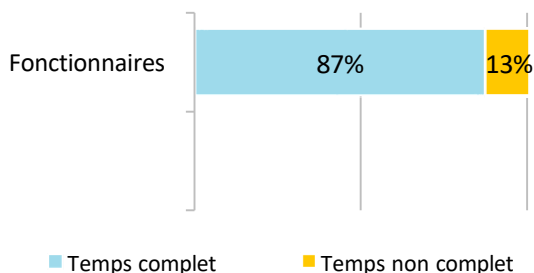


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

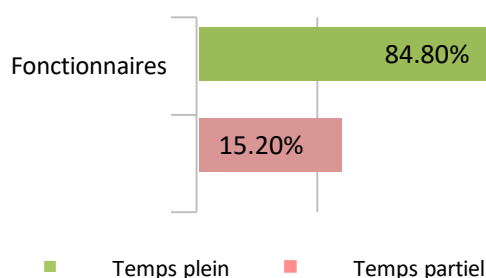
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Adjoints administratifs	22%
Agents de maîtrise	21%
ATSEM	7%
Agents de police municipale	6%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ? Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

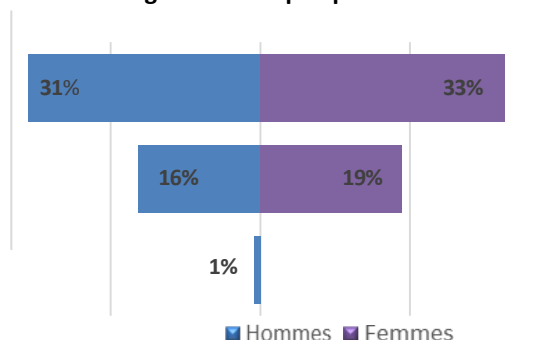
Filière	Fonctionnaires
Technique	26%

## Pyrami de des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 53 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	52,41	de 50 ans et +
Contractuels	53,66	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>53,03</b>	<b>de 30 à 49 ans</b>
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	47,17	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 138 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 107 fonctionnaires
- > 9 contractuels permanents
- > 22 contractuels non permanents

256 966 heures travaillées rémunérées en 2021

### Positions particulières

> 4 agents en disponibilité

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Mouvements

- ➔ En 2021, aucune arrivée d'agent permanent et 6 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
123 agents	116 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↘	- 5,7%
Contractuel		
<b>Ensemble</b>	<b>↘</b>	<b>- 5,7%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	5
Mise en disponibilité	4
Congé parental	1
Mutation	1

- ➔ Arrivée d'agent permanent en 2021

Mutation	4
----------	---

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 52 avancements d'échelon et 6 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Une sanction disciplinaire prononcée en 2021

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- ➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 63,12 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	8 795 007 €	<b>Charges de personnel*</b>	5 551 526 €	➔	<b>Soit 63,12 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	-------------	------------------------------	-------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent et non permanent</b>	3 404 223
Primes et indemnités versées :	464 447.46 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	56 964.49 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	37 167.04 €
Supplément familial de traitement :	2 935.00 €
Indemnité de résidence :	0 €

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	36 809		21 295		20 860	
Technique	36 552		22 602		18 800	18 139
Culturelle			27 322	10 099	21 312	
Sportive			18 601		s	
Médico-sociale					13 908	4961
Police			30 295		23 720	3 750
Incendie						
Animation					s	
<b>Toutes filières</b>	<b>73 361 €</b>		<b>120115 €</b>	<b>10 099 €</b>	<b>98 600 €</b>	<b>26 850 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ Part du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents permanents

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	13.31 %
Contractuels	1.11 %
Emplois permanents	

Mise en place du R.I.F.S.E.E.P au 01.01.2017

Maintien du 1<sup>er</sup> au 15<sup>ième</sup> jours

Retenue à compter du 16<sup>ième</sup> jour (hors hospitalisation) et lors des C.L.M et C.L.D

#### HEURES SUPPLEMENTAIRES REALISEES ET REMUNEREES (montant) :

Heures supplémentaires : 43 251.51€

Heures complémentaires : 13 712.98€

## Absences

➔ En moyenne : 20.53 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	9,14%	9,14%	6,51%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	14,50%	14,50%	6,51%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	14,50%	14,50%	6,51%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 4 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux
- ➔ 1 jour de carence prélevé, lors de l'arrêt initial

## Accidents du travail

➔ 13 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 8,7 accidents du travail pour 100 agents

Soit 417 jours d'arrêts

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 100 % sont fonctionnaires\*
- 89 % sont en catégorie C\*

## Prévention et risques professionnels

### ➔ PRÉVENTION

1 conseiller de prévention

### ➔ FORMATION

3 formations liées à la prévention (SST, recyclage SST avec Thau Santé)

### ➔ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

### ➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

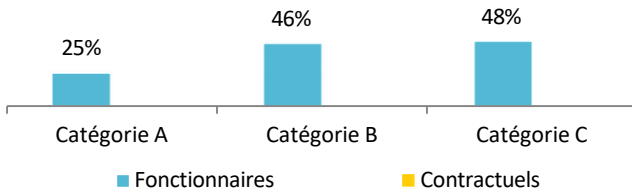
(En cours d'élaboration par le Conseiller de Prévention)

## Formation

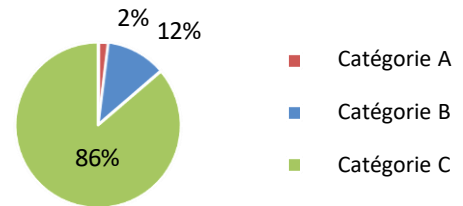
➔ En 2021 : 46,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

? 51 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 0,5 jour par agent

### COÛT DE LA FORMATION

CNFPT au titre de la cotisation	28 914 €
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	4 560 €
Autres organismes	6 120 €
Frais de déplacements	1 498 €

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	69 %
Autres organismes	31 %

## Action sociale

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

? L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire du centre de Gestion :  
Comité d'Œuvres Sociales Languedoc Roussillon (COS LR)

	Santé	Prévoyance
<i>Montants annuels</i>		
Montant global des participations	19 620 €	13 104 €
Montant moyen par bénéficiaire	333 €	144 €

## Relations sociales

➔ Jours de grève

? Comité Technique Territorial

78 jours de grève recensés en 2021

2 réunions en 2021 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### ➔ <sup>1</sup>Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### ➔ <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2022

Version 1